

BILAN 2021

PRODUITS	Budget voté en AG	REALISE 2021
COTISATIONS	295 000	301 795
VENTES DIVERSES	12 000	15 038
PARTENARIATS	200 000	217 050
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	53 000	
PRODUITS FINANCIERS AUTRES	600	404
TOTAL PRODUITS	560 600	534 288
CHARGES	Budget voté en AG	REALISE 2021
SALAIRES + CHARGES	215 500	198 566
LOYERS + charges	31 000	30 167
FRAIS DE GESTION COURANTE	23 000	17 422
PRESTATIONS DE SERVICES	10 000	10 078
IMPOTS	10 000	12 706
<i>sous-total frais de fonctionnement</i>	<i>289 500</i>	<i>268 939</i>
AMORTISSEMENTS (dont internet)	13 320	15 006
COMMUNICATION & ETUDES	70 000	59 923
MANIFESTATIONS	142 500	122 260
DEVELOPPEMENT	7 000	6 840
DEPENSES EXCEPTIONNELLES		520
PARTICIPATIONS ASSOCIATIONS	2 000	3 149
PROVISION		5 814
TOTAL DES CHARGES	524 320	482 451
RESULTAT	36 280	51 836

- Résultat avant impôts : **63 266 €**
- Résultat après impôts : **51 835 €**

Bilan 2021

Bilan	2020	2021
Passif	940 277	1 035 673
Actif	940 277	1 035 673

Trésorerie au 31/12/2021

- Compte courant **176 285 €**
- Livret A **76 883 €**
- Compte de capitalisation **234 374 €**

ADI _ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 JUIN 2022

/ RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET 2021

Le budget 2021 définitivement arrêté fait apparaître un **excédent de 51 836€**.

Pour mémoire, le budget prévisionnel pour l'année 2021 adopté par Conseil d'administration et voté par l'Assemblée générale a fait l'objet a été, comme en 2020 quoique de façon moindre, impacté par la crise Covid.

L'analyse des différents postes appelle les observations suivantes :

I. PRODUITS D'EXPLOITATION : 534 288€

Pour mémoire, le montant inscrit au budget prévisionnel 2021 était de 560 600€ ; soit un écart négatif de 26 312€ qui représente en pourcentage un écart inférieur à 5%.

Sur les cotisations des membres. Montant réalisé en 2021 : **301 795€**.

Pour mémoire, le montant inscrit au budget prévisionnel 2020 était de 295 000€ ; soit un léger écart positif de l'ordre de 2%.

La répartition des cotisations, en euros, entre les deux catégories de membres est la suivante :

Membres utilisateurs	148 985€	49,3%
Membres associés	152 810€	50,6%
	301 795€	

Le montant des cotisations est en légère hausse malgré la grande stabilité du nombre d'adhérents, toutes catégories confondues, par rapport à l'année 2020 ; cela résulte des réajustements tarifaires qui ont été adoptés.

Membres	2020	%	2021	%
Utilisateurs	240	66	240	66
Associés	121	34	123	34
	361		363	

Sur les ventes diverses. Montant réalisé en 2021 : **15 038€**.

Pour mémoire, le montant inscrit au budget prévisionnel 2021 était de 12 000€ ; soit un écart de l'ordre de 3 038€ ; ce qui représente un écart positif de 25%. Il s'agit des postes suivants :

- Poste « Ventes des publications de l'ADI ». [*i.e. recettes de droits d'auteurs versés via les éditeurs pour les ouvrages publiés par l'ADI*]. Montant enregistré : 871€ *versus* montant prévisionnel de 600€. Comme indiqué l'an dernier, le site internet de l'ADI est doté depuis en septembre 2020 d'un « site marchand » qui permet la vente d'ouvrages dématérialisés. L'augmentation des ventes constatée (+45% en valeur) résulte de cette innovation.
- Poste « Ventes des annuaires de l'ADI ». Montant enregistré : 5 257€ *versus* montant prévisionnel de 2 000€. Ce fort écart positif (3 257€ ; soit 163%) s'explique par le changement de politique intervenu : vente des annuaires antérieurement remis gracieusement sur les salons (SIMI).
- Poste « Ventes des places de dîners ». Montant enregistré : 210€ *versus* montant prévisionnel de 400€. RAS. Si la crise sanitaire a encore eu un impact en 2021 sur le montant de ces ventes. L'évolution tient surtout au fait que désormais il y a peu d'adhérents en formule « Essentiel » ; à ce titre les participants aux dîners doivent s'acquitter d'un montant de 70€HT. [*A noter aussi que les participants aux dîners payant une contribution financière sont les adhérents qui bénéficient de la formule « Essentiel » versus la formule « Premium » incluant l'accès à ce service.*]
- Poste « Vente de places de petits déjeuners ». Montant enregistré : 8700€ *versus* montant prévisionnel de 9000€ : RAS (écart de 3%).

Sur les partenariats. Montant réalisé en 2021 : **217 050€**.

Comme vu avec l'expert-comptable, ce poste intègre désormais les produits constatés d'avance de 53 000€ au titre de 2020 (reportés sur le budget « prévisionnel » 2021) ainsi que produits constatés d'avance de 27 250€ au titre de 2021. Soit : 191 000€ de partenariats au titre de 2021 + 53 000€ de PCA 2020 – 27 250€ de PCA 2021.

Pour mémoire, le montant inscrit au budget prévisionnel 2021 était de 200 000€ ; soit un écart positif de 8%.

Eu égard à la crise sanitaire, il avait été anticipé, par prudence, une légère hausse des partenariats, qui s'élevaient, en réalisé 2020, à 181 000€. La hausse a été plus importante que prévue.

[Pour mémoire (pour moi) les formules ont été modifiées en 2020 dans la perspective d'une meilleure lisibilité :

- « Grand partenaire » à 40 000€ : partenaire de toute la programmation y compris le « Rendez-vous annuel » ;
- Partenaire à la carte de 2 500€ à 20 000€ : chaque activité de l'ADI est « sponsorisable ».]

Sur les produits financiers. Montant réalisé en 2021 : **404€**, versus un montant prévisionnel de 600€. RAS.

Sur les produits constatés d'avance. Montant constaté en 2021 : **0€**.

Pour mémoire, il s'agit des produits correspondant à des prestations qui auraient dû être réalisées en 2021 mais qui ont été décalées du fait de la crise sanitaire.

Le budget « prévisionnel » 2021 prévoyait un montant de 53 000€ au titre de ces produits constatés d'avance. Comme indiqué ci-dessus, et en lien avec l'expert-comptable, ce montant est en fait intégré dans le poste des « Partenariats », aucun produit constaté d'avance n'a donc à figurer dans le « réalisé » 2021.

II. CHARGES D'EXPLOITATION : 482 451€

Pour mémoire, le montant inscrit au budget prévisionnel 2021 était de 524 430€ ; soit un écart négatif de 41 869€ qui représente en pourcentage un écart inférieur à 8%.

Sur les frais de fonctionnement. Montant réalisé en 2021 : **268 939€**

Pour mémoire, le montant inscrit au budget prévisionnel 2021 était de 289 500€ ; soit un écart négatif (moindres charges) de 20 561€ (7%).

- Poste « Salaires et charges ». L'essentiel de ces dépenses – 198 5660€ - représente près des trois quarts du total des dépenses de fonctionnement. Montant prévisionnel : 215 000€ ; soit une non-consommation de 16 934€ (8%) ;
- Poste « Loyer et charges ». Montant réalisé : 30 672€. Montant stable : RAS.
- Postes correspondant aux « Frais de gestion courante » : Montant réalisé : 17 422€ pour un montant prévisionnel de 23 000€ ; soit un écart de 24%. Le montant inscrit en prévisionnel 2022 reprend le montant de 23 000€. La baisse constatée s'explique par différents facteurs : diminution de la ligne « fourniture entretien et petit équipement » du fait du télétravail ; renégociation du contrat de ménage ; moindre achat de fournitures et de papier notamment ; paiement en 2022 de la police d'assurance 2021 ; baisse des déplacements professionnels. Parallèlement, hausse de quelques lignes constatées : augmentation des frais postaux (corolaire de l'augmentation des ventes d'annuaires envoyés par la Poste) et des frais de télécommunication avec la prise en charge du portable des permanents (télétravail).
- Pour mémoire, les marges de manœuvre pour réduire ce poste de dépenses sont relativement limitées.
- Poste « Prestations de services ». Montant réalisé : 10 078€, quasi-identique au montant prévisionnel 2021. RAS.
- Poste « Impôts ». Montant enregistré : 12 706€ pour un montant prévisionnel de 10 000€. La forte hausse de l'impôt sur les sociétés par rapport aux années passées résulte très largement des « Produits constatés d'avance ». RAS.

Sur les amortissements. Montant réalisé en 2021 : **15 006€** pour un montant prévisionnel de 13 320€. RAS.

Sur la communication et les études. Montant réalisé en 2021 : **59 923€**

Pour mémoire, le montant inscrit au budget prévisionnel 2021 était supérieur : 70 000€ ; soit un écart de 10 077€ (14%).

- Postes de dépenses de communication « incontournables » : édition de l'« Annuaire » de l'ADI et d'« Outils de communication » : montant cumulé (15 225€), très supérieur au montant prévisionnel (10 000€). En réalité, la hausse provient essentiellement du poste « Annuaires », puisque l'exercice 2021 cumule les frais de réalisation de l'annuaire en cours et celui de l'année précédente (report de charge de 2020 sur 2021, suite à l'annulation du SIMI – date de sortie traditionnelle de l'annuaire). En outre, ils sont vendus à perte : la hausse des ventes s'accompagne logiquement d'une hausse des charges, pour un montant supérieur. Le poste « Outils de communication » n'a, quant à lui, pas été dépensé : montant « réalisé » de 250€ pour un prévisionnel de 4 000€. Le poste « annuaire » a été doublé du fait que les éditions 2021 et 2022

sont imputées sur le même exercice 2021 (factures pour les 2 éditions sont datées de 2021, suite au retard pris en 2020 suite à l'annulation du SIMI). Concernant les « outils de communication » : il n'y a pas eu de besoin de créations graphiques supplémentaires (à l'inverse de ce qui apparaîtra au bilan 2022 : coûts liés à la nouvelle charte graphique).

- Poste « Relations presse ». Pas de montant réalisé en 2021 alors même que le budget prévisionnel prévoyait 30.000€. Pour mémoire, ce poste n'avait pas été doté en 2020, tant au budget prévisionnel qu'en exécution. C'est par précaution, le temps de réfléchir au modèle voulu, que ce poste a été pourvu en 2021. Pour information, la décision de recourir à cette prestation a été prise début 2022.
- Poste « Études ». Montant réalisé en 2021 : 44 698€ pour un montant prévisionnel de 30 000€ ; soit un fort écart (14 698€ - 49%). L'écart s'explique, d'une part, par la prestation du Cabinet EY : « baromètre des implantations » avec le règlement en 2021 d'un lot supplémentaire pour être en phase avec l'avancement du projet (35%) et, d'autre part, par la production/l'engagement de davantage plus d'études avec charges que ce qui était prévu (notamment : réindustrialisation, biodiversité, Marseille, modes de travail avec Deloitte).

Sur les manifestations. Montant réalisé en 2021 : **122 260€**.

Pour mémoire, le montant prévisionnel budgété en 2021 était de 142 500€. Le montant total engagé est donc inférieur au montant inscrit au budget prévisionnel (-14%).

- Poste « Rendez-vous annuel - Trophées ». Montant constaté : 84 676€, légèrement inférieur au montant prévisionnel (92 000€). RAS. [*Rappel si nécessaire de la volonté de l'ADI de renouveler / d'améliorer son dispositif des trophées, notamment sur la partie promotion des catégories et en particulier le trophée Innovation*].
- Poste « Gouvernance ». Montant « réalisé » : 4 940€. Ce poste comprend pour l'essentiel les coûts liés à l'Assemblée générale et au déjeuner du Conseil d'administration (3 500€). Poste nouveau, sorti des événements, pour une meilleure visibilité.
- Poste « Afterwork-Décryptage » : Montant réalisé en 2021 : 6 800€ en l'absence de toute inscription à ce titre en prévisionnel 2021. Cette dépense correspond à la mise en place de prestations nouvelles : nécessité d'avoir un prestataire technique pour faire du *live* sur YouTube.
- Poste « Réceptions/ Salons ». Montant réalisé de 4 100€, pour un montant prévisionnel de 7 500€. Il s'agit des dépenses engagées pour le SIMI et le MIPIM. L'écart constaté s'explique, d'une part, par la réduction des dépenses sur les SIMI (mobilier, hôtesse, cocktail) et, d'autre part, par l'absence de frais liés au MIPIM qui ne s'est pas tenu.
- Postes « Petits déjeuners ». Montant constaté : 18 821€ pour un montant prévisionnel de 35 000€ [soit 5 PDJ à 7.000€] ; soit un fort écart (-16 179€ - 46). Cet écart s'explique par la non-réalisation des PDJ envisagés du fait de la crise COVID en 2021 : seuls deux sur quatre prévus se sont tenus.
- Poste « Dîners ». Montant réalisé en 2021 de 2 538€. Montant prévisionnel de 8 000€. [Prix de revient d'un dîner : environ 1.400€ en moyenne]. Comme pour les petits déjeuners, l'écart s'explique par la non-réalisation de la totalité des dîners envisagés (crise COVID en 2021).

Sur le développement de l'ADI. Montant réalisé en 2021 : 6 840€ pour un montant prévisionnel de 7 000€. RAS.

III. RÉSULTAT NET

Au final, un **excédent de 51 835€** (très supérieur à celui réalisé en 2020 : excédent **de 16 814€**).

IV. TRÉSORERIE

Pas de problème de trésorerie. RAS.

BUDGETS 2022 – 2023

PRODUITS	Budget 2022	Budget 2023
COTISATIONS	315 000	315 000
VENTES DIVERSES	19 700	16 000
PARTENARIATS	245 000	215 000
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	27 750	0
PRODUITS FINANCIERS AUTRES	550	500
TOTAL PRODUITS	608 000	546 500
CHARGES	Budget 2022	Budget 2023
SALAIRES + CHARGES	244 000	246 000
LOYERS + charges	31 000	31 000
FRAIS DE GESTION COURANTE	21 000	21 000
PRESTATIONS DE SERVICES	10 000	10 000
IMPOTS		
<i>sous-total frais de fonctionnement</i>	306 000	308 000
AMORTISSEMENTS (dont internet)	13 000	13 000
COMMUNICATION & ETUDES	137 000	65 000
MANIFESTATIONS	160 000	147 000
DEVELOPPEMENT	9 000	9 000
DEPENSES EXCEPTIONNELLES		
PARTICIPATIONS ASSOCIATIONS	3 000	3 000
PROVISION		
TOTAL DES CHARGES	628 000	545 000
RESULTAT	-20 000	1 500
<i>Recours aux placements pour financement des études</i>	20 000	

ADI_ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 JUIN 2022
PRÉSENTATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2022

Je remercie Laure-Reine GAPP pour sa disponibilité et l'assistance qu'elle m'a apportée.

A la suite de cet exposé, je vous présenterai le Budget prévisionnel pour 2023, plus succinctement cependant, dans la mesure où un certain nombre de chiffres seront identiques ou quasiment identiques.

I. PRODUITS D'EXPLOITATION : 608 000€

Sur les cotisations. Montant prévisionnel : **315 000€.**

Augmentation de 5% par rapport au budget réalisé de 2021 (arrondi à 302 000€). Pour mémoire, des réajustements tarifaires ont été adoptés en 2021.

Stabilité du nombre d'adhérents, tant en nombre que dans leur répartition entre « utilisateurs » et « membres associés » par rapport à 2020 et 2021. Les pertes « naturelles » d'adhérents sont globalement compensées.

Chiffres 2022 en %	Nombre	Montant arrondi
Cotisations attendues des « utilisateurs »	66,5%	48%
Cotisations des « membres associés »	33,5%	52%

Sur les ventes diverses. Montant prévisionnel : **19 700€.**

Ce montant colle au plus près du montant « réalisé » en 2021.

- Poste « Ventes des publications de l'ADI ». Il s'agit des recettes de droits d'auteurs versés via les éditeurs pour les ouvrages publiés par l'ADI. Montant estimé à 1 500€. RAS.
- Poste « Ventes des annuaires de l'ADI ». Pour un montant de : 3 000€. Pour mémoire la vente des publications et de l'annuaire se fait à perte *[pour approximativement le quart du coût de revient]*.
Le développement de la vente de versions numériques des différents ouvrages de l'ADI (livres, brochures), permis par le nouveau site Internet, s'est déjà traduit en 2021 par des recettes supplémentaires avec des coûts moindres. En outre, la hausse des ventes s'explique notamment par le changement de politique intervenu : ventes des annuaires antérieurement remis gracieusement sur les salons.
- Poste « Ventes des places de dîner ». Montant de 200€, stable par rapport au budget réalisé en 2021.
- Poste « Vente de places de petits déjeuners. Montant retenu pour 2022 : 15 000€ ; ce qui correspond à cinq petits déjeuners. RAS. *[Recette de 3 000€ par petit-déjeuner]*.

Sur les partenariats. Montant prévisionnel : **245 000€.**

À ce montant des « Partenariats », s'ajoute la ligne des « **Produits constatés d'avance** » au titre de 2021 *[études et d'événements dont les recettes ont été perçues en 2021 mais qui n'ont pas pu être réalisés cette même année]* ; soit le montant de 27 250€. En 2021, ces « Produits constatés d'avance » apparaissaient sous une ligne dédiée, qui de ce fait a disparu.

Pour mémoire, il existe deux formules :

- « Grands Partenaires » *[40 000€ HT/an ; soit 40 000€ X 3 = 120 000€]*.
[La part de trois Grands partenaires « pèse » près de 60% du total des partenariats, d'où une grande concentration, ce qui constitue un facteur de risque et/ou de fragilité.]
- « Partenaires à la carte » *[à partir de 2 500€ HT/an].*

Sur les produits financiers. Montant prévisionnel pour 2022 : **550€.** RAS

II. CHARGES D'EXPLOITATION : 628 000€

Sur les dépenses de fonctionnement. Montant prévisionnel pour 2022 : **306 000€**

- Poste « Salaires et charges ». Montant prévisionnel : 244 000€. Ces dépenses représentent 79% du total des dépenses de fonctionnement. L'augmentation constatée par rapport au Budget prévisionnel pour 2021 [environ 46 000€ correspond à l'intégration d'un ETP dans l'équipe].
- Poste « Loyer et charges ». 31 000€. Montant stable. RAS
- Poste « Frais de gestion courante » fixé à 21 000€ retenu. Montant en baisse par rapport au budget prévisionnel 2021 [23 000€]. RAS.
- Poste « Prestations de services ». Montant stable à 10 000€. RAS.

Sur les impôts. Montant retenu : faible bénéfice prévisionnel donc aucun IS. RAS

Sur les amortissements. Montant retenu : **13 000€**. RAS.

Sur la communication et les études. Montant retenu de **137 000€**. Montant en forte hausse.

Ce poste se décompose comme suit :

- Poste « Annuaire » de l'ADI. Montant de 3 500€ en forte baisse par rapport au réalisé 2021. Comme indiqué à l'occasion de la présentation du Budget réalisé 2021, l'édition 2022 de l'annuaire a été imputée sur l'exercice 2021 (factures datées de 2021). De plus, le passage à l'annuaire numérique va diminuer les coûts de revient.
- Poste « Outils de communication » : Montant : 3 500€. En hausse par rapport au prévisionnel adopté par le Conseil d'administration 2021, en raison des dépenses liées à la charte graphique ;
- Poste « Relations Presse ». Montant prévisionnel retenu de 20 000€. Pour mémoire, ce poste n'a pas été doté au Budget prévisionnel 2020. Il a été doté à hauteur de 30 000€ au Budget prévisionnel 2021 mais aucune dépense n'a été engagée en 2021 à ce titre. RAS ;
- Poste « Études » : poste revalorisé à 85 000€, qui explique à lui seul la forte augmentation du poste « Communication et études ». Ce montant comprend essentiellement l'étude EY « Baromètre des implantations de services » (70 000€) et accessoirement l'étude sur la réindustrialisation (environ 13 000€) et une autre étude (FM) à 1 200€.
- Une partie des études est financée sur Fonds propres de l'ADI à hauteur de 20 000€ Pour mémoire, il s'agit du financement de : l'« Observatoire de la fonction » (15 200€) et de la maquette EY sur « Baromètre des implantations de services » (6 300€),

Sur les manifestations. Montant prévisionnels total : **160 000€**.

- Poste « Rendez-vous annuel - Trophées ». Montant prévisionnel pour 2022 : 65 000€. Ce montant a été revalorisé de 15 000€ par rapport au budget adopté par le CA fin 2021 pour tenir compte du réel constaté, mais il reste inférieur au montant réalisé en 2021. Rappel de la volonté de l'ADI de renouveler / améliorer son dispositif des trophées (notamment sur la partie promotion des catégories et en particulier le trophée Innovation). [Pour mémoire, Les trois plus grosses dépenses de ce poste étaient constituées par la location du musée du quai Branly (48%), la prestation traiteur (20%) et l'accompagnement par Business Immo (13%)].
- Poste « Gouvernance ». Montant prévisionnel pour 2022 : 6 000€. Comme indiqué dans la présentation du Budget réalisé 2021, cette ligne, nouvelle, vise à une meilleure transparence. Elle comprend pour l'essentiel les coûts liés à l'Assemblée générale et, accessoirement, au déjeuner du Conseil d'administration ;
- Poste « Réceptions/ Salons ». Montant de 4 500€. Il s'agit de frais fixes « incompressibles » [location d'un stand au SIMI] et de petits matériels associés ainsi que des frais liés à la Gouvernance. RAS.
- Poste « Petits déjeuners ». Montant de 45 000€. Coût moyen de 9 000€. [Rappel de la nouveauté depuis 2020 : facturation totale des petits déjeuners réalisée par l'ADI. Cf. ci-dessus sur les modalités de la prestation de Business Immo (5.000€ versus 4.000€ et objectifs de vente de 25 places)].
- Poste « Dîners ». Montant de 15 000€, supérieur à celui arrêté au titre du Budget prévisionnel 2021 (10 000€). Montant en hausse avec la perspective de 6 dîners (contre 4 seulement en 2021). RAS ;
- Poste « Événement exceptionnel ». Montant prévisionnel de 20 000€. Ce montant correspond à ADI'event. RAS.

Sur le développement de l'ADI. Montant prévisionnel : **9 000€.**

Montant en forte baisse par rapport au budget prévisionnel adopté par le Conseil d'administration fin 2021 mais qui reste supérieur au montant réalisé en 2021.

- Poste « Nouveaux supports ». Montant inscrit pour 5 000€ ;
- Poste « Événement en région ». Montant 2 000€. Volonté d'afficher une ambition de l'ADI en région mais les réalisations sont, pour le moment, limitées en pratique.
- Poste « International ». Montant : 2 000€. Comme les années précédentes. RAS.

III. RÉSULTAT PRÉVISIONNEL POUR 2022

Déficit de 20 000€ comblé par un recours aux placements de l'ADI

IV. TRÉSORERIE

Pas de difficulté de trésorerie à signaler.

[V. POUR MÉMOIRE : CONTRAT PREMIUM CAPITALISATION

Thème évoqué pour mémoire mais sur lequel il faudra revenir.

Il s'agit d'un contrat d'épargne passé par l'ADI (Paul BLIN) auprès de la société NAXITIS LIFE basée au Luxembourg.

Contrat conclu pour 30 ans le 29 janvier 2013 pour un montant de 200.000€.]

MAD – 13 juin 2022

ADI _ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 JUIN 2022 PRÉSENTATION SUCCINCTE DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2023

Comme annoncé, je vais vous présenter le Budget prévisionnel pour 2023, de façon plus succincte dès lors qu'un certain nombre de chiffres sont identiques ou quasiment identiques à ceux du Budget prévisionnel 2022.

I. PRODUITS D'EXPLOITATION : 546 500€

Sur les cotisations. Montant prévisionnel : **315 000€.**

Le montant prévisionnel des cotisations pour 2023 est arrêté à un niveau identique à celui de 2022.

Il est tablé sur une stabilité du nombre d'adhérents, tant en nombre que dans leur répartition entre « utilisateurs » et « membres associés » par rapport à 2021 et 2022.

Sur les ventes diverses. Montant prévisionnel : **16 000€.**

Ce montant colle au plus près du montant « réalisé » en 2021. Pour mémoire, cette rubrique comprend : le Poste « Ventes des publications de l'ADI » ; le Poste « Ventes des annuaires de l'ADI » ; le Poste « Ventes des places de dîner » et le Poste « Vente de places de petits déjeuners ».

Sur les partenariats. Montant prévisionnel : **215 000€.**

Ce montant des « Partenariats » est arrêté à un niveau réaliste.

Pour mémoire, il existe deux formules :

- « Grands Partenaires » [40 000€ HT/an ; soit 40 000€ X 3 = 120 000€].
[La part de trois Grands partenaires « pèse » près de 60% du total des partenariats, d'où une grande concentration, ce qui constitue un facteur de risque et/ou de fragilité.]
- « Partenaires à la carte » [à partir de 2 500€ HT/an].]

Sur les produits financiers. Montant prévisionnel pour 2022 : **500€.** RAS

II. CHARGES D'EXPLOITATION : 545 000€

Sur les dépenses de fonctionnement. Montant prévisionnel pour 2023 : **308 000€.**

Soit un niveau très proche de celui de 2022 : 306 000€. RAS.

Pour mémoire, cette rubrique comprend le Poste « Salaires et charges ». Montant prévisionnel : 246 000€. Là encore montant très proche de celui de 2022 : 244 000€. Ces dépenses représentent 79% du total des dépenses de fonctionnement ; le Poste « Loyer et charges » dont le montant (31 000€) est stable ; le Poste « Frais de gestion courante » fixé à un montant identique à celui inscrit au budget prévisionnel de 2022 (soit 21 000€) ; et le Poste « Prestations de services » avec un montant stable à 10 000€.

Sur les impôts. RAS

Sur les amortissements. Montant retenu : **13 000€.** RAS.

Sur la communication et les études. Montant retenu de **65 000€.**

Le montant retenu est en forte diminution par rapport au budget prévisionnel 2022, mais proche du montant réalisé en 2021. Cela résulte de l'absence de lancement d'études supplémentaires. Pour mémoire, cette rubrique se décompose des postes suivants : le Poste « Annuaire » de l'ADI ; le Poste « Outils de communication » ; le Poste « Relations Presse » et Poste « Études ».

Sur les manifestations. Montant prévisionnel total : **147 000€.**

Le montant retenu est en baisse par rapport au budget prévisionnel 2022 (-13 000€). La différence s'explique principalement par le nombre plus réduite de petits déjeuners (: 4 au lieu de 5 en 2021). Pour mémoire, cette rubrique se décompose des postes

suivants : le Poste « Rendez-vous annuel - Trophées » avec un montant inchangé par rapport à 2022 ; le Poste « Gouvernance » avec un montant inchangé par rapport à 2022 ; le Poste « Réceptions/ Salons » avec un montant quasi inchangé par rapport à 2022 ; le Poste « Petits déjeuners » avec un montant moindre du fait du nombre plus réduit de petits déjeuners ; le Poste « Dîners » avec un montant inchangé par rapport à 2022 ; le Poste « Événement exceptionnel » avec un montant inchangé par rapport à 2022.

Sur le développement de l'ADI. Montant prévisionnel : **9 000€.**

Ce montant est identique à celui retenu pour le budget prévisionnel 2022. Pour mémoire, cette rubrique se décompose des postes suivants : le Poste « Nouveaux supports » ; le Poste « Événement en région » ; et le Poste « International ».

III. RÉSULTAT PRÉVISIONNEL pour 2023

Bénéfice prévisionnel de **1 500€.**

IV. TRÉSORERIE

Pas de difficulté de trésorerie à signaler.

[V. POUR MÉMOIRE : CONTRAT PREMIUM CAPITALISATION

Thème évoqué pour mémoire mais sur lequel il faudra revenir.

Il s'agit d'un contrat d'épargne passé par l'ADI (Paul BLIN) auprès de la société NAXITIS LIFE basée au Luxembourg.

Contrat conclu pour 30 ans le 29 janvier 2013 pour un montant de 200.000€.]

MAD – 14 juin 2022